

Présents : 9 Votants : 11
Mr Burel pouvoir à Mr Marois
Mr Houdré pouvoir à Mr Lebeurre

**Le procès verbal de la séance
du 17/01/2017 est approuvé
à l'unanimité.**



**Hommage à Mr Guy Marois
Le 04/02/2017**

**Nos prochains
rendez-vous !**

Vendredi 3 mars : soirée festive
de l'U.B.O.F

Samedi 4 mars : Loire et Bou
propre à 8h 30 à la Binette

Vendredi 10 mars : Bou ciné

Samedi 18 mars : récompenses
maisons fleuries à 10h à la salle
des fêtes

Dimanche 19 mars : - commémora-
tion de la FNACA à 11h à Bou
- Trail pour Tiziana

Samedi 25 mars : concert de la
fraternelle

Dimanche 26 mars : course Vélo
Sport Caciën

Vendredi 31 mars : conférence
gratuite à 20h30 à la salle des
fêtes - Fêtes et traditions au fil
des saisons - Union des Vignerons

**Prochain Conseil
Municipal
Mardi 28 mars à 20 h30**

Conseil Municipal

Du 14 février 2017

Compte-rendu

Informations Communauté Urbaine

En date du 16/02/2017, **un vote favorable** à l'Assemblée Nationale a été émis concernant le statut de métropole pour la ville d'Orléans dès la promulgation de la loi. Toutes les communes devront délibérer **avant fin mars** et un décret sera pris par le Premier Ministre **avant le 15/04 prochain**.

Vie Municipale

5 Délibérations ont été votées :

- **Avenant à la convention de partenariat portant création du RAM**

Le 27 juin 2003, les communes de Boigny sur Bionne, Bou, Chanteau, Mardié et Semoy ont signé une convention de partenariat portant création du relais assistants maternelles intercommunal (R.A.M.) regroupant **ces 5 collectivités pour une durée de 15 ans**. Par délibération en date du 3 février 2017, le Conseil Municipal de Chanteau **a décidé de se retirer du RAM**. Il y a donc lieu d'établir un avenant visant à modifier plusieurs articles de la convention initiale pour prendre en compte la sortie de la Commune de Chanteau. Le conseil municipal **approuve à l'unanimité** cet avenant.

- **Renouvellement de la convention pour l'accueil d'enfants de la commune de Bou sur l'ALSH de Chécy**

Suite à une revalorisation des tarifs au 01/04/2017 actée par la commune de Chécy, les nouveaux tarifs facturés à la commune de Bou seront les suivants :

- Mercredi après-midi (sans repas) : **10 € 33** au lieu de 9.42 €
- Vacances scolaires : **18 € 24** au lieu de 17 € 20

Les familles boumiennes bénéficieront toujours d'une réduction de **3 € 50** sur le tarif vacances scolaires. Le conseil valide à l'unanimité cette proposition.

- **Renouvellement des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Compte-tenu de la démission au 1^{er} décembre 2016 de Monsieur Pascal DELLIAUX de ses fonctions d'élu au conseil municipal et membre du CCAS, il est nécessaire de procéder à son remplacement au sein du CCAS. Le Conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Claire LARTIGUE.

- **Autorisation de procéder à des dépenses d'investissement en 2017 avant le vote du budget sur compte de tiers**

Il convient de compléter la délibération financière du 15/11/2016 qui autorise l'exécutif jusqu'à l'adoption du budget à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget

Vie Municipale suite....

de l'exercice précédent, en autorisant également le paiement sur des comptes de tiers de la classe 4 (comptes non utilisés en 2016 servant uniquement pour l'année de transition 2017 suite au transfert de certaines compétences à la Communauté Urbaine).

Le conseil approuve à l'unanimité ce complément.

• Attribution d'un nom à l'école de BOU

Madame le Maire rappelle, qu'aucun nom n'avait jusqu'alors été attribué à l'école de BOU. Compte-tenu du récent décès du précédent Maire, Monsieur Guy Marois, survenu le 6 janvier 2017 qui effectua 3 mandats de Maire à Bou de 1983 à 2001 et compte-tenu que l'école de Bou fut construite sous son 2^{ème} mandat, il est proposé **en accord avec la Préfecture, la famille de Monsieur Marois et la Directrice de l'école**, de baptiser l'école de Bou « **Guy MAROIS** ».

Le conseil municipal décide, à 9 voix pour et 2 abstentions d'accepter cette proposition.

Mise à jour PCS et Réactivation Réserve communale

Suite à la première réunion de travail entre élus qui s'est déroulée le 25 janvier dernier, une réunion publique à l'attention des élus et administrés, se tiendra **samedi 11 mars prochain à 10 h en salle orange**.

Nouvelles modalités de traitement des cartes d'identité

A compter du **2 mars prochain, plus aucune demande de carte d'identité ne pourra être instruite en mairie de Bou** (suite à une déterritorialisation de la procédure). Tout comme pour les passeports, seules les mairies équipées d'un dispositif de recueil pourront répondre aux demandes (la plus proche de Bou étant St Jean-de-Braye).

Informations diverses

Réunion publique : le 9 mars à 18 h en salle orange, conseil thermique et isolation, aide aux financements (Entreprise- iso inter).

Elections Présidentielles : les dimanches 23 avril et 7 mai, les bureaux de vote seront ouverts de 8 h à 19 h sans interruption. Le vote aura lieu à la Salle des fêtes.

RAPPEL - Journée de contrôle visuel gratuit: organisée en partenariat avec le groupe SONESIS Santé le **mardi 14 mars 2017** à la salle des fêtes de Bou. Pour tout renseignement et inscription, s'adresser à Mme Michèle Blanluet adjointe au service social tél : 06.23.53.22.61.

Exposition Guy Marois à la bibliothèque : mercredi 22 février et 1er mars, vendredi 3 mars de 16h30 à 18h 30.

Trail découverte à Bou au stade de la binette: organisé par l'association « **bougeons ensemble pour Tiziana** » : 13 kms et 6.5 kms départ 10 h, 1 km enfants départ 11h10, 2 kms (binôme enfant/adulte) départ 11h30. Inscriptions sur site www.chronoteam.org ou en mairie.

Mairie, 8 rue du bourg - mairie@mairiedebou.fr

Etat-civil



Elle a nous a quittés...

Madame Yvette DUNEAU
le 25 janvier 2017

Toutes nos condoléances à la famille...

La vie de la commune en images...

Retour sur la cérémonie Hommage à Guy Marois

Maire de Bou de 1983 à 2001



Les 3 fils de Mr MAROIS



Informations pratiques pour le trail découverte

Les courses de 6,5 km et de 13 km sont limitées à 350 participants au total

Le 1 km est limité à 75 enfants. Le 2 km est limité à 50 Duos.

- Clôture des inscriptions 30 min avant le départ de chaque course.
- Clôture retrait dossards 30 min avant le départ de chaque course.

Retrait des dossards et inscriptions possibles :

Samedi 18 mars 2017 de 10h à 18h
à INTERSPORT rue Louis Armand 45430
Chécy

Règlement par chèque
à l'ordre de :

Bougeons Ensemble Avec Tiziana